CABINET

0 4 3 4 ........./MMG/CAB/2020

### REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice Solidarité

Conakry, le 2 5 MAR 202

## Le Ministre

# **Lettre Circulaire**

### A

#### Mesdames et Messieurs:

- Les Directeurs Nationaux :
- Les Conseillers (ères);
- Les Directeurs (trices) Généraux (rales) ;
- Les Chefs de Services.

### Mesdames et Messieurs,

Par la présente, je vous informe que l'analyse de la situation de la pandémie de Coronavirus (COVID-19) montre que la Guinée est au stade 1. Au vu de cette réalité, le Ministère des Mines et de la Géologie renforce son dispositif de prévention et de sécurité sanitaire.

Les mesures ci-après, dont certaines sont déjà en vigueur, doivent être scrupuleusement respectées par l'ènsemble du personnel et les visiteurs du Ministère des Mines et de la Géologie.

- 1- L'obligation de se laver soigneusement les mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique et se faire prendre sa température, conformément au dispositif mis en place, avant tout accès aux sites du Département des Mines et de la Géologie;
- 2- La suspension des réunions de Cabinet jusqu'à nouvel ordre ;
- 3- L'interdiction formelle de la tenue des réunions de plus de 5 personnes. Les réunions de moins de 5 personnes peuvent se tenir en cas de nécessité. Dans ce cas, elles doivent se tenir dans une grande salle de réunion, et non dans un bureau, avec une distance d'au moins 2 mètres entre les différents participants;
- 4- L'interdiction formelle des visites non professionnelles et l'autorisation de visites professionnelles uniquement en cas de nécessité absolue ;
- 5- L'interdiction formelle de tout regroupement dans les enceintes du Ministère ;
- 6- L'utilisation en priorité de vidéo et téléconférences ;
- 7- Tousser ou éternuer dans le pli du coude ou dans des mouchoirs en papier et les jeter immédiatement dans une poubelle fermée;
- 8- Eviter les poignées de main et les contacts rapprochés ;
- 9- Eviter autant que possible de se toucher le visage (particulièrement les yeux, le nez et la bouche) avec les mains. Se laver régulièrement les mains avec du savon ou du gel hydro-alcoolique ;
- 10- Si vous avez des symptômes qui s'apparentent à ceux du COVID-19 (fièvre, toux, rhume, difficultés respiratoires, maux de tête, courbatures, douleurs musculaires et fatigue) prière de consulter un médecin. En cas de contact avec une personne infectée ou un contact de cette personne, pratiquer l'auto-confinement chez vous et appeler le numéro 115 ou le 629 99 56 56.

Je sais compter sur votre bonne compréhension et le sens de responsabilité de chacun et de tous pour l'application stricte de la présente circulaire.

Abdoulaye MAGASSOUBA

Le Ministre